



Ville de Durbuy  
Basse Cour, 13  
B- 6940 Barvaux

## AUTORISATION DE CHANTIER ET DE POSE DE SIGNALISATION 93-2021

Le Bourgmestre de la Ville de Durbuy

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon (A.G.W.) du 16 décembre 2020, entré en vigueur le 01.03.2021,  
relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique ;

Vu le CHAPITRE V, section 1<sup>ère</sup>, Article 89, Ch. VI, art.10, du Décret-programme du 17 juillet 2018, entré en vigueur le 18.10.2018,  
portant des mesures en matière de travaux publics, de mobilité et de transports,

AUTORISE

**moyennant le respect des mesures liées à la pandémie COVID 19**

La S.P.R.L. SIGNAROUTE

☰ Z.A.E. Mécals - Rue de l'Avenir, 15 à 5300 ANDENNE ☎ 081 510 680 📠 081 510 681

Responsable signalisation : Steve REMOUCHAMPS, Conducteur de chantiers 📞 0477 96 91 14

pour le compte de l'entreprise « Les Enrobés du Gerny »

☰ Rue Saint-Isidore, 101 – 6900 MARCHE-EN-FAMENNE ☎ 084 22 08 00 📠 084 22 08 09

Représentée par M. Olivier ANDRE 📞 0496 27 01 99

effectuant des travaux de réfection de voirie, pour le compte du S.P.W. et des Ets TEGEC

➤ à TOHOGNE – RN 831 – BK 4.200 à 4.730 – de Tier del Creux jusqu'au virage  
carrefour des rues Christophe THEATE, Presseux et de la Laiterie

entre le **5** et le 9 juillet 2021

- à placer la signalisation routière telle qu'elle est imposée par l'A.G.W. du 16 décembre 2020, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2021, relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique, tenant compte notamment de la catégorie de chantier ; y compris en raison de la disposition des lieux, des signaux C43 limitant la vitesse à 50 et 30 km/h ;
- à interdire le stationnement le long et aux abords du chantier ;
- à interdire la circulation sur le tronçon concerné et à mettre en place un itinéraire de déviation.

### Mesures de circulation :

La circulation sera interdite à Tohogne, sur la RN 831, entre les BK 4.200 & 4.730, dans le sens vers Hamoir : de Tier del Creux (avant le carrefour avec la section communale de ladite rue, Rue de l'Abbé Deldef (jusqu'à et y compris carrefour avec la rue Christophe THEATE) et rue Christophe THEATE (y compris virage et carrefour avec les rues de Presseux et de la Laiterie).

Un itinéraire de déviation sera mis en place via les RN 623, 638, 814 et 833 (via Hamoir, Jeneret) et via les RN 66 et 86 (Hamoir, Ville-My) obligatoire pour les véhicules de + 3,5 T et conseillé pour les autres usagers, et via Houmart, Longueville ou Herbet, Bomal.

Les résidents de la rue Tier del Creux accèderont à leur domicile côté Barvaux.

Des feux tricolores réguleront la circulation à l'intersection des routes communales rue de Presseux et rue de la Laiterie.

Les bâtiments devront rester accessibles pour les services de secours.

La signalisation qui en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

L'administration communale de Durbuy dégage toute responsabilité en rapport ou relative aux accidents ou dommages pouvant résulter ou être causés par cette autorisation.

Durbuy, le 28 juin 2021.

Le Bourgmestre,

Philippe BONTEMPS.

